

# PETR PAYS TOLOSAN

## Procès-verbal du Conseil Syndical du 18 avril 2016

### Salle du Chêne Rouffiac Tolosan

L'an deux mille seize, le 18 avril, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle communale du Chêne à Rouffiac Tolosan.

#### Votants :

**4C** : Roland CLEMENCON, Denis DULONG,

**CCCB** : Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Laurent USZES, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Patrice SEMPERBONI, Véronique CHENE, Diane ESQUERRE,

**C3G** : Daniel CALAS, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Edmond VINTILLAS,

**CCF** : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Gilbert COMBIER, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Francis BERGON, Marina DAILLUT,

**CCSG** : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Françoise MOREL, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Daniel CADAMURO,

**CCVA** : Jean-Marc DUMOULIN, Vincent LAVIGNOLLE, Robert SABATIER, Roger VIALAS.

**Absents ayant donné procuration**: Alain CLUZET, Joël MELAC, Didier LAFFONT, Joël CAMART, Frédéric MARTIN, Michel ANGUILLE, Janine GIBERT, Jean-Michel JILIBERT, Hugo CAVAGNAC, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Éric OGET, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON.

**Secrétaire de séance** : Véronique MILLET- Désignée à l'unanimité

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 06-04-2016*

*Membres présents : 47*

*Membres absents excusés : 14*

*Suppléants : 08*

## INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance en remerciant la municipalité de Rouffiac d'avoir mis disposition à titre gracieux des locaux pour héberger le siège administratif du PETR Pays Tolosan et d'accueillir aujourd'hui le Conseil Syndical.

## ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### 1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance.

Madame Véronique MILLET propose sa candidature comme secrétaire de la séance du 10 février 2016.

***Véronique Millet est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.***

## ADMINISTRATION GENERALE : APPROBATION DES COMPTES RENDUS

### 2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°4 – 10 février 2016

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au Compte Rendu du Conseil Syndical du 10 février 2016 tel que proposé.

Monsieur Jean-Marc Dumoulin fait observer que, sur le point 12, page 8, il manque la durée du Contrat à Durée Déterminée. Monsieur Jean-Luc Lacombe propose que la mention de la durée avec les dates de début et de fin du contrat soit à l'identique du point 11. Le président propose de rajouter ces deux remarques et de transformer ainsi la phrase : « .... d'ouvrir un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour une durée de six mois à compter du 01 mars 2016 jusqu'au 31 août 2016. »

**Compte rendu adopté à la majorité - Abstentions: 3 (F.Morel, J.Boissières, C.Oustri) Pour : 44**

## ADMINISTRATION GENERALE : CONFERENCE DES MAIRES

### 3. Conférences des Maires : report

Il avait été envisagé de réunir la première Conférence des Maires la matinée du samedi 9 avril 2016 matin à Castelnau d'Estrétefonds. Il s'avère qu'elle est positionnée bien trop tôt dans notre planning de mise en place et d'exécution de nos actions. En effet, nous devons, dans les délais les plus courts, rédiger la convention du programme Leader, et pour ce faire :

- Réactualiser les fiches actions du dossier de candidature,
- Mettre en place le Groupe d'Action Local (GAL) chargé de la sélection et du suivi des projets éligibles à ce fonds,
- Installer le Conseil de Développement Territorial,
- Rédiger une première version du projet de territoire nécessaire pour engager le débat.

Toutes ces actions sont urgentes, concomitantes et nous mobilisent à plein temps: il faut nous résoudre à repousser la Conférence des Maires qui intervient trop à l'amont dans notre plan de charges, et, de ce fait, nous sommes contraints de l'annuler et de la reporter en juin 2016.

Il y aura, avec quelques doublons :

Le Conseil Syndical : 94 membres titulaires et suppléants

Les maires et présidents d'EPCI : 78 élus

Le Groupe d'Action Local : 28 membres délégués et suppléants du collège de la société civile (les membres élus font tous partie du Conseil Syndical)

Le Conseil de Développement : une quarantaine de membres

Et les conseillers départementaux, régionaux, députés et sénateurs qui voudront se joindre à cette conférence.

Plusieurs dates sont avancées : les samedis 11 ou 18 juin. Un appel est lancé aux communes qui pourraient accueillir cet évènement qui rassemblera environ 150 personnes. Jean Marc Dumoulin propose le Grenier du Roy à Villemur sur Tarn, Jean-Luc Lacome la salle des fêtes de Grenade sur Garonne, et Daniel Dupuy la salle des fêtes de Castelnaud d'Estrétefonds. Après discussion, la proposition de Castelnaud d'Estrétefonds est retenue pour le 18 juin 2016, pour accueillir la Conférence des Maires à 9h30.

## ADMINISTRATION GENERALE : COMMISSIONS

Le Président propose de faire un point rapide sur l'inscription des délégués titulaires dans les commissions : Tous les délégués titulaires de la 4C et CCF sont inscrits. Pour la CCSG, il manque Christian OUSTRI, qui expose que c'est le premier Conseil Syndical auquel il assiste. Pour la CCCB, Sabine GEIL GOMEZ propose au président de choisir la commission à laquelle elle participera. Pour la C3G, le président fait remarquer que Michel ANGUILE est suppléé par Véronique Millet, qui, elle est inscrite. Pour la CCVA, il manque Jean-Marc DUMOULIN qui propose sa participation à la commission transports, Robert SABATIER, au tourisme et Jean-Michel JILIBERT, absent ce jour.

## DISPOSITIF LEADER

### 4. Point sur la rédaction de la convention Leader

La mise à jour de la candidature LEADER a commencé, notamment sur les projets éligibles à ce programme. Pour mémoire, les quelques 84 projets qui avaient été recueillis fin 2014 avaient permis l'orientation de sa rédaction, notamment sur les priorités et les objectifs à atteindre. Il faut maintenant passer à une phase opérationnelle qui passe par la révision des listes de projets soumis alors par nos communautés de communes.

Une première réunion d'information s'est déjà tenue dans cinq des six EPCI, soit devant le Conseil Communautaire, soit avec les DGS pour retravailler les fiches de synthèse de projets. Dans un souci de cohérence, deux documents ont été élaborés pour permettre la remontée des projets :

- une fiche de présentation de projet (destinée au porteur de projet) qui permettra d'évaluer si le projet est bien dans le cadre du programme Leader : cette fiche sera à renseigner et à envoyer à la communauté de communes pour lui permettre de remplir le deuxième document centralisateur.
- une fiche de remontée des projets par mesure, destinée aux communautés de communes. Elle permettra de recenser par EPCI le contenu des axes et mesures, d'actualiser et d'adapter notre candidature à la rédaction de la convention.

La remontée des projets aboutira à une synthèse qui permettra aux présidents de nos commissions, d'une part de rédiger une convention adaptée à la réalité et de nos projets et du financement Leader, et d'autre part de procéder à l'audition des projets.

Gilles Martin demande quelle forme privilégier : la remontée de chaque projet, ou la synthèse faite par les EPCI. Le président répond que, c'est fonction des décisions prises par chacun, mais que les EPCI devraient faire remonter les synthèses demandées pour continuer le travail de rédaction.

Jean-Marc Dumoulin précise qu'au-delà des projets de chacun de nos territoires, il faudrait que le PETR porte 2 ou 3 projets structurants: tiers-lieux, piscines, et autres grands projets... Il précise qu'il ne faut pas s'éparpiller, mais bel et bien concentrer les efforts financiers vers des gros projets.

Guy Navlet pose qu'il y a effectivement plusieurs niveaux d'action, dont les projets macro structurants, portés par plusieurs communes ou intercommunalités, aux projets structurants portés par une ou plusieurs communes (exemple des tiers-lieux).

Jean-Marc Dumoulin pense que les travaux du PETR doivent faire remonter un maillage du territoire, et les articulations entre réalisations, projets et collectivités.

Le Président expose que c'est le travail que les vice-présidents doivent engager : la synthèse des projets, leur ordonnancement, avec une entrée transversale qui préfigurera un maillage territorial. Jean-Marc Dumoulin pense qu'il y a une difficulté intellectuelle à vaincre : nous, élus locaux devons dépasser notre espace, notre périmètre usuel, et prendre de la hauteur, voir et se projeter à l'échelle du PETR.

Le Président demande de se mettre en rapport avec Hélène Gayraud pour faire apprécier l'éligibilité et les cofinancements potentiels de vos projets. Dès lors que le projet est recevable, il faut s'engager dans une demande de programmation Leader ou autres.

#### **a- Constitution du Groupe d'Action Local**

Le Groupe d'Action Local (GAL) est constitué d'un collège public, 13 membres titulaires et 13 membres suppléants du PETR, et d'un collège privé, représentant la société civile dans sa diversité, composé de 14 membres titulaires et suppléants. A ce jour, les structures qui ont été approchées pour faire partie de notre GAL ont toutes répondu par l'affirmative, et les délégués de ce collège ont quasiment tous été désignés.

A ce jour, la liste nominative se compose de :

<b>COLLEGE PUBLIC</b>	
<b>Titulaires</b>	Didier CUJIVES- Daniel CALAS - Jean-Claude MIQUEL- Sabine GEIL-GOMEZ - Thierry SAVIGNY- Hugo CAVAGNAC - Guy NAVLET- Roland CLEMENCON - Denis DULONG - Jean-Luc LACOME - Gilles MARTIN - Jean-Marc DUMOULIN - Éric OGET
<b>Suppléants</b>	Nathalie THIBAUT - André FONTES - Philippe SEILLES- Patrice SEMPERBONI-Joël CAMART- Daniel DUPUY - Colette SOLOMIAC - Alain CLUZET- Joël MELAC- Jean-Louis FLORES - Nicolas ALARCON- Vincent LAVIGNOLLE - Didier ROUX

<b>COLLEGE SOCIETE CIVILE</b>		
<b>Structure</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Conseil de Développement	Michel DES ROCHETTES	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	Bernard FARJOUNEL	Alain DI CRESCENZO
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 31	Robert DEL SANTO	Louis BESNIER
Chambre d'Agriculture 31	Véronique FOULQUIER	Yvon PARAYRE
Association Syndicale Libre Eurocentre	Eric SENERS	
AOC Vin de Fronton	Frédéric RIBES	Guy SALMONA
AOC Ail de Cadours	Sébastien TAUPIAC	Fabrice FURLAN
Comité Départemental du Tourisme 31	Christine STEBENET	Line MALRIC
Comité Bassin Emploi NET Toulousain	Nicole LOZE	
Comité Bassin Emploi NT	Pierre SANCHEZ	Gérard BOUILLIN
Association PERISCOL	Marie-Luce FOURCADE	Cécile BLOY
Universités de Toulouse	Bruno SIRE	Jacinthe BESSIERE-HILAIRE
Multimusique	Frédéric COSTAMAGNA	Eric SAROCCA
Coteaux 21	Sophie LAY	Guy BELLIS

Jean-Marc Dumoulin émet trois réserves concernant le CDT 31 et les deux CBE. Ce sont des organismes qui sont très fortement financés par le CD 31, ce qui lui permet de noyauter le GAL .Sabine Geil Gomez rappelle que les deux CBE font un énorme travail sur la création d'activités et sur l'emploi sur tout le territoire du PETR. Thierry Savigny que ces réserves et ce débat ont déjà eu lieu, et qu'une délibération a été prise pour déterminer le nombre et la composante du collège de la société civile. Jean Marc Dumoulin rétorque que l'interprétation est différente. Thierry Savigny rappelle que la délibération a été soumise au vote et qu'elle expose les motifs et la décision prise. Il ne faut pas confondre avec le compte rendu, qui lui, peut être différemment interprété et apprécié. Le Président précise qu'il conviendra de réunir les membres du GAL pour les installer et ce avant l'été.

## **b- Le Conseil de Développement Territorial**

Le Président remercie Michel des Rochettes, Président du Conseil de Développement de sa présence ce soir. Il expose qu'il a entrepris un cycle de rencontres et d'échanges avec les acteurs représentant la société civile de notre territoire - têtes de réseau et/ou structures locales - pour leur exposer la démarche et le sens d'un organe tel qu'un Conseil de Développement Territorial et leur demander de s'associer pleinement à cette démarche participative. Le Président propose à Michel des Rochettes de prendre la parole pour exposer l'avancée de sa démarche. Michel des Rochettes expose que notre Conseil de Développement doit être constitué de 39 membres du territoire non élus. C'est une force de propositions issue de tous bords et de tous horizons. Les objectifs sont d'avoir des jeunes (moyenne d'âge: 40 ans) et la parité. Il faut arriver à avoir des projets et des financements notamment européens pour développer l'innovation territoriale (exemple de la montée des compétences des personnels s'occupant du handicap). Les axes sont transversaux et croisent actions et champs de compétences : développement agricole et production d'énergie, agriculture biologique et développement du tourisme, mobilité avec le handicap, le grand âge ou la jeunesse.... En prenant en compte l'économie circulaire, sociale et solidaire, et l'accueil des différences. Il y a ainsi 7 thématiques qui sont à explorer et décliner, avec une place forte pour la coopération, projets et financements européens. La date fixée pour réunir la Conférence des Maires donne une échéance et devrait accélérer le processus de mise en route.

Le Président remercie Michel des Rochettes de sa présentation et de son implication absolument bénévole. Les principes exposés sont conformes à ce que doit porter un conseil de développement.

Jean Boissières demande comment l'élection du président du GAL s'effectue. Le Président lui expose que les membres titulaires du GAL se positionnent eux-mêmes pour candidater à cette fonction et que l'élection est faite dans et par le GAL (les deux collèges soit 27 membres).

## **ADMINISTRATION GENERALE : COMMISSIONS**

### **5. Information : travaux de la Commission Tourisme**

#### a-Salon du Tourisme

Le Salon du Tourisme de Toulouse s'est déroulé du 5 au 7 février 2016. Nous avons bénéficié d'un stand gracieusement mutualisé avec le Comité Départemental du Tourisme de la Haute Garonne. Il a été comptabilisé 18 150 visiteurs répartis assez harmonieusement sur les trois journées (30 % le vendredi, 32 % le samedi et 38 % le dimanche).

Il y a eu de nombreuses visites sur notre stand : particuliers ou représentants d'associations pour la plupart, quelques étudiants en Tourisme, mais peu de professionnels. Nous avons recensé plus de 300 demandes de renseignements et d'informations. Le profil de nos contacts est essentiellement des excursionnistes, avec

un intérêt majeur pour nos itinéraires de randonnée, suivi de la découverte de notre patrimoine. Il y a eu peu de demandes ou de questions sur nos capacités d'hébergement.

#### b-Formation du 8 avril 2016, relative au volet tourisme de la loi « NOTRe »

La loi NOTRe va imposer aux Communautés de Communes la prise de la compétence tourisme, et ce, dès 2017. Cette décision interpelle les communautés de communes qui doivent s'organiser et mesurer les conséquences de ce transfert.

Daniel Calas, Vice-Président en charge du Tourisme & Culture a organisé avec le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne (CDT 31) une demi-journée d'information sur le transfert de la compétence tourisme suivie d'un débat sous forme de question-réponses pour que chacun puisse prendre la mesure des conséquences de ce transfert. Cette formation technique, bien évidemment gratuite a été assurée par le personnel du CDT, le vendredi 8 avril de 9 heures à 12 heures 30 à Gragnague.

#### c-Présence des OT/SI à la foire de Toulouse du 9 au 18 avril 2016

Dans le même esprit de mutualisation de nos moyens de communication, le Comité Départemental du Tourisme a offert aux quatre PETR de la Haute Garonne la possibilité de bénéficier d'un espace mutualisé sur son stand lors de la Foire de Toulouse qui s'est déroulée du 9 avril et se clôture ce soir. L'OT de la CCSG s'est finalement désolidarisé et n'a pas participé à cet évènement.

Nous avons ainsi bénéficié d'un stand gratuit avec les autres PETR de la Haute Garonne pour promouvoir notre territoire, son patrimoine et ses richesses.

La participation du PETR Pays Tolosan sur cette Foire d'envergure internationale est essentielle. La collaboration entre nos Offices de Tourisme (OT) et Syndicat d'Initiatives (SI) permet d'assurer une présence sur le stand tout au long de ces deux semaines, pour que nos acteurs touristiques informent sur leurs actions et proposent leurs prestations. Nous attendons le bilan de nos structures pour adapter et faire évoluer notre présence sur ce type d'évènement.

Jean-Luc Lacome prend la parole en faisant part de son inquiétude et de son malaise. Si la participation des OT/SI est justifiée et valorisable au Salon du tourisme, autant leur présence à la Foire de Toulouse, manifestation moins fléchée tourisme, est sujette à interrogations. De plus, cela demandait une mobilisation très forte du personnel intercommunal. Au final la CCSG a décidé de ne pas y participer. Si l'OT est invité par le CDT, c'est logique, si c'est le PETR, il y a une perte de lecture et de compétence face à cette « non-clarté ».

Didier Cujives répond qu'il n'y a là aucune ambiguïté: il n'y a pas de compétences transférées. Tant pour le Salon du tourisme que pour la foire, le stand du CDT et du CD 31 ne peuvent se permettre, même s'ils sont spacieux, d'accueillir les banques des 32 OT/SI de la Haute-Garonne, qui a été découpé en 6 territoires : les 4 PETR, le Muretain et le Sicoval.

Cela permet de mutualiser et de rationaliser l'espace avec seulement 6 banques d'accueil. Il y a eu ainsi tous les OT/SI de tous les territoires représentés. Thierry Savigny conclut en rappelant que ce travail est lancé depuis quelques années sur notre territoire, et, en continuité avec ce qui avait été largement amorcé

par le « feu Pays », la mutualisation et le regroupement de nos moyens et forces vives pour être visible, tout en gardant son identité propre.

## **6. Commission Habitat & Rénovation Energétique : création d'un Espace Information Energie (EIE)**

Philippe Petit expose que le Conseil Départemental va installer sur le territoire du PETR Pays Tolosan un Espace Info Energie (EIE), et prendra en charge son fonctionnement, à compter d'octobre 2016.

Il aura pour objectifs d'aider les particuliers lors de la construction, de la rénovation et du chauffage de leur logement, installer des énergies renouvelables, faire des économies au quotidien et connaître les aides financières de ce secteur.

Il aura trois missions :

- 1- le conseil technique sur les aides publiques et sur les artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) par téléphone et permanence,
- 2- l'animation : salon, thermographie, fête de l'énergie...
- 3- le travail administratif (fiche contact, préparations, réunions, bilans, etc...)

Le PETR Pays Tolosan sera le siège de l'Espace Info Energie, et, il conviendra de proposer et installer des permanences délocalisées sur tout notre territoire (salle ou bureau mis à disposition par les communes ou les communautés de communes). Le Conseil Départemental prend en charge, avec des aides de l'ADEME et de la Région la totalité de la dépense (salaire, déplacement et communication estimé à 45000 euros /an).

Edmond Vintillas demande l'articulation entre ce dispositif et le PCAET. Philippe Petit lui répond que ce dispositif est disjoint du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), compétence des EPCI déléguée au Scot-NT pour les 5 EPCI concernés.

L'Espace Information Energie relève de la compétence du Conseil Départemental déléguée au PETR. Le SDEHG met en place un dispositif qui sera dédiée aux collectivités locales. Didier Cujives indique que ce dispositif est très intéressant pour les habitants et accessible à tous.

Vincent Lavignolle demande si le PETR devra supporter une dépense liée à l'Espace Info Energie. Thierry Savigny lui répond que toutes les dépenses seront prises en charge par le Conseil Départemental. Une réunion est prévue entre les services du Conseil Départemental et le PETR très prochainement pour avancer sur ce dossier.

## **ADMINISTRATION GENERALE : INFORMATIONS TECHNIQUES**

## **7. Administration générale : Dématérialisation**

Il paraissait opportun d'installer la dématérialisation de nos actes administratifs, d'une part, vers les services préfectoraux et d'autre part, pour les flux comptables vers la Trésorerie.



Après examen, il s'avère que le logiciel de transfert de délibérations et autres actes administratifs vers la préfecture entraînerait un coût de 500.00 euros Hors Taxes pour son acquisition. Il ne paraît pas opportun d'engager cette dépense, le flux de nos délibérations n'est pas assez conséquent pour la justifier. D'autre part, l'utilisation du logiciel Xemelios est en libre accès pour le transfert des pièces comptables entre notre structure et la trésorerie.

De plus, la commune de Rouffiac-Tolosan et la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue nous ont proposé la possibilité d'utiliser leurs navettes, que ce soit vers la Préfecture ou la Trésorerie de Balma.

#### **8. Administration générale : Création d'une régie pour les achats de moins de 250 euros.**

Il est rappelé que le Conseil Syndical a donné délégation de compétences au Président du PETR notamment pour la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services - délibération 03/15 en date du 22 décembre 2015. En effet, l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Syndical de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer une régie d'avance pour le fonctionnement des services, afin de pourvoir aux petites dépenses, telles : l'achat de timbres-poste, l'achat de billets de transport, de petites fournitures administratives ou techniques.

### **EXERCICE DU MANDAT : RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

#### **9. Renouvellement du Bureau : élection des Vice-Présidents**

Les services de la Préfecture de la Haute-Garonne nous ont informés que les démissions respectivement de messieurs Jean Boissières, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, et de Eric Oget, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, avaient été entérinées par monsieur le Préfet. Le Président propose que, dans une logique d'équilibre territorial, les deux futurs vice-présidents soient issus des deux communautés de communes non représentées à ce jour au Bureau. Jean Boissières demande s'il est nécessaire d'avoir 6 vice-présidents. Didier Cujives rappelle qu'il applique l'engagement inscrit dans la Charte cosignée par tous les présidents d'EPCI, à savoir que chaque EPCI soit représenté au bureau. De plus, la charge de travail confirme cette nécessité. Thierry Savigny relève que le Bureau, mis en place il y a quelque mois, doit faire face à des démissions : il est donc logique de remplacer les personnes qui ont démissionné pour rétablir la configuration voulue par cette Assemblée. Le Président insiste sur sa volonté de respecter l'engagement qui avait été pris, et, s'appuie sur les avis des vice-présidents présents : il y a énormément de travail pour lancer et pour suivre les actions de notre structure. Six vice-présidents ont été désignés le 25 novembre 2015. Aujourd'hui, il y a renouvellement, et le président réitère sa proposition, que les deux vice-présidents à élire soit issus des EPCI non représentés au Bureau.

Jean-Marc Dumoulin expose qu'il n'y aura pas de candidat de la CC Val'Aigo. Jean-Luc Lacombe indique qu'il n'y aura pas de candidat de la CC Save et Garonne.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Philippe PETIT se porte candidat.

Au premier tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 47

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrage exprimé : 46

Majorité absolue : 24

Monsieur Philippe PETIT obtient 30 Voix.

Monsieur **Philippe PETIT** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président expose que l'élection de monsieur Philippe PETIT au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président laisse le poste du 3<sup>ème</sup> Vice-Président vacant.

Il invite le Conseil Syndical à procéder au remplacement du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Roland CLEMENCON se porte candidat.

Au premier tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 47

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrage exprimé : 46

Majorité absolue : 24

Monsieur Roland CLEMENCON obtient 30 Voix.

Monsieur **Roland CLEMENCON** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président expose que l'élection de monsieur Roland CLEMENCON au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président laisse le poste du 4<sup>ème</sup> Vice-Président vacant.

Il invite le Conseil Syndical à procéder au remplacement du 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Daniel CALAS se porte candidat.

Au premier tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 47

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Monsieur Daniel CALAS obtient 31 Voix.

Monsieur **Daniel CALAS** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le Président invite le Conseil Syndical à procéder au remplacement du 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Guy NAVLET se porte candidat.

Au premier tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 47

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

Monsieur Guy NAVLET obtient 30 Voix.

Monsieur **Guy NAVLET** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Le Président invite le Conseil Syndical à procéder au remplacement du 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Madame Sabine GEIL GOMEZ intervient en lieu et place de Joël CAMART, empêché ce jour d'assister aux débats pour proposer, en son nom, sa candidature pour la 6<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

Au premier tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 47

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

Monsieur Joël CAMART obtient 30 Voix.

Monsieur **Joël CAMART** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Le Président félicite les candidats pour cette élection qui permettra au Bureau de se répartir les charges de travail et de fonctionner sereinement.

## **10- Délégation de compétences aux Vices Présidents**

Le Président expose qu'une délégation a été attribuée à chaque Vice-Président en fonction des missions dédiées au PETR Tolosan. Il rappelle ce qui avait été délibéré lors du Conseil syndical du 22 décembre 2015. Les Vice-Présidents ont pour mission, d'une part, de mener à bien la réflexion et la rédaction du projet de territoire pour la partie qui les concerne.

D'autre part, ils recevront tous les porteurs de projet concernant leurs axes thématiques pour l'instruction et le suivi de leurs dossiers. Enfin, ils présideront, animeront et feront vivre les commissions thématiques dont ils ont la charge pour la partie qui les concerne, et dont il est rappelé l'intitulé:

- Administration générale, coopération territoriale et relations extérieures
- Activités économiques, emplois et numérique
- Habitat et Rénovation Energétique
- Services à la population
- Tourisme et Culture
- Mobilité et Environnement

Le Président propose que, d'ici du prochain Bureau, les vice-présidents se déterminent sur la commission dont ils assureront l'animation et la gestion.

## QUESTIONS DIVERSES

### 11 - Questions Diverses

#### **a-Point sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local-FSIL**

Une rencontre avec le Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) nous a permis de vous informer à l'amont sur la déclinaison du FSIL en Haute-Garonne, ainsi que sur d'autres dispositifs mis en place pour l'année 2016 (Ecole numérique, appel à projet Riquet..). Certaines collectivités ont déjà déposé des demandes pour obtenir certaines de ces aides.

Pour mémoire, le PETR doit organiser un Comité des Financeurs qui examinera les projets sollicitant des fonds d'intervention (Europe, Etat, Région et CD 31) ainsi qu'un Comité de Programmation pour les fonds Leader. Il est donc essentiel que le PETR soit informé très tôt des demandes de financement émanant de notre territoire.

#### **b-Aide aux porteurs de projet économique**

Le Président informe l'Assemblée qu'une réflexion est en cours au CD 31 sur de nouveaux dispositifs d'aide à la création d'activités, notamment l'accompagnement des porteurs de projet, demandeurs d'emploi, avec la mise en place d'un prêt d'honneur.

#### **c-Création d'un outil pour le foncier**

Le Département veut créer une Société Publique Locale (SPL) en se basant sur sa compétence de solidarité territoriale (NOR RDFB1520836 du 22/12/2015), dont l'objet social porterait sur l'aménagement et le développement équilibré du territoire.

La SPL interviendrait uniquement sur les territoires ruraux et périurbains de la Haute-Garonne, avec une recherche de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) et le SICOVAL.

La SPL aurait pour objet d'assurer pour le compte de ses membres (PETR, communautés de communes et Département) l'aménagement équilibré et le développement solidaire du territoire en ciblant notamment :

- 1/ la promotion et l'animation économique du territoire

- 2/ la création de zones d'activités
- 3/ la requalification des zones d'activités existantes
- 4/ la commercialisation de ses parcs d'activité existants
- 5/ l'ingénierie territoriale

**Actionnaires pressentis :**

- Le Conseil départemental 31 - actionnaire majoritaire
- Les 4 PETR de la Haute-Garonne
- Les communautés de communes, maître d'ouvrage des zones d'activités qui souhaiteraient concéder à la SPL l'aménagement de leurs zones.

Territoire couvert : les 4 PETR de la Haute-Garonne (Lauragais, Sud Toulousain, Tolosan et Comminges)

**Le budget prévisionnel :**

Sans visibilité du plan de charges concernant les investissements des zones qui pourraient être concédées, il est envisagé la création d'un capital autour de 500K€ qui pourrait se décomposer en :

CD31 : 400 000 euros (80%)

4 PETR : 20 000 euros (4%)

Communautés de communes : 80 000 euros (16%) en fonction du choix de leurs zones d'activités à concéder.

Ce niveau de capital est nécessaire pour crédibiliser la structure et permettre aux banques de venir financer les zones d'activités.

Le Président demande s'il y a encore des questions à traiter, remarques ou questions.

Le Président accueille et remercie le Maire de Rouffiac-Tolosan, Jean-Gervais SOURZAC, qui clôture ce Conseil Syndical et offre un moment de convivialité à l'ensemble des membres du Conseil Syndical

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h25.

**Le Président**



**Didier CUJIVES**